

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 DVD 34** Valorisation des véhicules abandonnés - convention provisoire de retrait-destuction.

**M. David BELLIARD, rapporteur**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.325-30 et R.325-45 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société SAS France Moteur la convention provisoire de retrait-destruction des véhicules abandonnés en fourrières ;

Sur le rapport présenté par M. David BELLIARD, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société SAS France Moteur la convention provisoire de retrait-destruction des véhicules abandonnés en fourrières. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les recettes seront constatées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris. au titre des exercices 2021 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**